



**Confédération
des syndicats nationaux**

Commentaires présentés par
la Confédération des syndicats nationaux
au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
dans le cadre des journées de réflexion
pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel
sur les campus universitaires et dans les collèges du Québec

Le 18 janvier 2017

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Introduction

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale qui représente près de 2000 syndicats. Elle regroupe plus de 325 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

La CSN remercie madame Hélène David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur de tenir des consultations sur la question des violences à caractère sexuel au sein même des établissements d'enseignement postsecondaire. Trois fédérations représentent plus directement les intervenantes et les intervenants du réseau de l'enseignement supérieur à la CSN :

- La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) représente la majorité du personnel de soutien de cégeps ainsi que du personnel de soutien dans les universités;
- La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) représente la majorité des enseignantes et des enseignants de cégeps et des chargé-es de cours à l'université;
- La Fédération des professionnelles (FP) représente les professeur-es de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) ainsi que des professionnelles et professionnels d'universités.

Nous espérons que cette consultation permettra de bonifier les actions et de développer des pratiques d'intervention et de sensibilisation dans les campus universitaires et les cégeps. Les trop nombreux incidents (agressions sexuelles, harcèlement, sexisme) rapportés ces dernières années par les médias démontrent la nécessité d'une action gouvernementale vigoureuse. À l'instar de nombreux groupes, la CSN estime qu'une stratégie globale d'intervention est nécessaire pour endiguer la culture de violence et le sexisme ordinaire qui existent dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Le présent texte répond à l'ensemble des questions posées dans le document de consultation gouvernementale.

Thème I Prévention et sensibilisation

Question I-A

En matière de prévention et de sensibilisation, quelles seraient les pratiques exemplaires à mettre en place dans les établissements d'enseignement supérieur?

Le respect de l'intégrité des personnes, l'égalité entre les femmes et les hommes et la responsabilisation collective et individuelle; voilà les valeurs fondamentales qu'il convient de promouvoir dans la lutte contre les violences sexuelles et dans le cadre de toute campagne de prévention et de sensibilisation.

Le milieu de travail et d'études que constituent les universités et les cégeps se doit d'être sécuritaire pour l'ensemble des acteurs de la communauté. Ces milieux doivent offrir des conditions de travail et d'études assurant l'intégrité morale, physique et psychologique de toutes les personnes et particulièrement des femmes, premières victimes des agressions à caractère sexuel.

Des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux enjeux entourant : le consentement (ex. : la campagne dans les universités « Sans oui, c'est non! »), les violences à caractère sexuel et la discrimination envers les femmes sont essentielles. La culture du viol n'est pas un concept désincarné. Elle participe au continuum de la discrimination et du sexisme systémiques dans nos sociétés (ex. : la campagne au cégep de Sherbrooke « Ni viande ni objet »).

Les campagnes de sensibilisation dites traditionnelles ne sont pas suffisantes. Il faut opter pour des capsules d'information mettant en scène des situations d'intensités différentes et assurer leur diffusion un peu partout sur les campus y incluant les résidences étudiantes.

Afin que des campagnes de sensibilisation et de prévention puissent avoir des effets démultiplicateurs, elles doivent absolument encourager les étudiantes et étudiants ainsi que le personnel des établissements à faire preuve de vigilance et de courage pour dénoncer les activités et propos sexistes qui participent à la culture du viol. Ces campagnes pourraient être gérées par les comités contre le harcèlement qui existent déjà dans la majorité des établissements ou par des comités spécifiques paritaires, selon les résultats de consultations auprès des syndicats, des administrations et des associations étudiantes.

En outre, les projets et les activités de prévention et de sensibilisation doivent prendre en compte les réalités particulières des femmes immigrantes, des femmes racisées et des femmes autochtones.

Les activités concrètes de sensibilisation et de prévention doivent être adéquatement financées par le gouvernement. Pour contrer les violences à caractère sexuel dans nos établissements, la dimension financière ne peut être occultée, sans quoi la bataille contre les violences sexuelles ne sera qu'un vœu pieux.

Cependant, on n'insistera jamais assez sur le fait que la socialisation égalitaire doit commencer dès la petite enfance et des cours d'éducation sexuelle devraient être mis sur pied dès le primaire afin de permettre :

« L'acquisition de comportements basés sur le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes, sur l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les garçons et les filles...¹. »

Comme le souligne le Conseil du statut de la femme (CSF) :

« L'intervention précoce et continue en milieu scolaire fait l'unanimité comme moyen de réduire la reproduction des stéréotypes sexuels et leurs effets sur les attitudes et les comportements des élèves, mais elle se doit d'être étendue aux autres niveaux d'enseignement². »

Il importe aussi de s'attaquer au phénomène de la publicité sexiste, car comme le souligne le Secrétariat à la condition féminine :

« On constate une banalisation et une normalisation de certaines images sexistes et stéréotypées ayant des effets négatifs sur les rapports égalitaires entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes³. »

Question I-B

Quelles seraient les conditions de succès de l'implantation de ces pratiques (comment les implanter et qui devrait le faire)?

Il importe que le gouvernement fasse preuve de « leadership » dans ce dossier; une politique-cadre gouvernementale s'impose. Elle contraindrait chaque établissement d'enseignement à se doter d'une politique en matière de violences sexuelles et son contenu obligatoire serait précisé dans la politique-cadre : mesures de prévention, de sensibilisation et de formation; nécessité de prévoir un mécanisme de plaintes et un processus d'enquête; mesures favorisant la dénonciation; mesures de soutien pour les victimes, etc. La politique de chaque établissement devrait être développée en collaboration avec tous les intervenants du milieu (administration, syndicats, corps professoral et associations étudiantes). Elle pourrait comporter des éléments spécifiques à l'établissement.

En ce qui concerne le processus de plaintes, notons que dans la majorité des établissements postsecondaires, les administrations et syndicats ont déjà élaboré des procédures et mis en place des comités de plaintes, notamment pour les dossiers de harcèlement sexuel. Les mandats de ces comités pourraient être élargis. Il est aussi possible qu'un comité paritaire spécifique soit créé; des consultations devront donc être entreprises dans chaque établissement pour décider du processus approprié.

¹ Gouvernement du Québec, *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008–2013 en matière d'agression sexuelle*, 2014, p. 16.

² Conseil du statut de la femme, *Entre le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin*, Québec, p. 102.

³ [www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=533].

La formation des personnels des institutions postsecondaires est essentielle; elle porterait sur tous les concepts (sexisme, consentement, harcèlement sexuel, culture de la violence, agressions...), sans oublier le dépistage en matière d'agressions sexuelles et le signalement.

L'apport des groupes ayant une expertise en la matière tels les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) doit être reconnu. Nous ne pouvons passer sous silence qu'actuellement le financement des groupes de femmes, des groupes communautaires et des CALACS est dramatiquement déficitaire. Pourtant, ces organisations font un travail remarquable de soutien aux victimes de violences sexuelles. Le gouvernement doit reconnaître cet apport inestimable par un financement adéquat.

Question I-C

Quels sont les moyens que vous estimez nécessaires pour que les établissements d'enseignement supérieur du Québec deviennent des chefs de file en matière de prévention des violences à caractère sexuel et de sensibilisation?

Une campagne de prévention et de sensibilisation est essentielle, mais n'est pas suffisante en soi. À la politique que devra adopter chaque établissement pour contrer les violences à caractère sexuel, devrait se greffer un code d'éthique développé lui aussi en collaboration avec tous les intervenants du milieu (administration, syndicats, corps professoral et associations étudiantes).

Les comités d'aide ou comités de plaintes (existants ou mis sur pied en vertu d'une politique contre les violences sexuelles) devront travailler dans un esprit de collaboration avec les ressources extérieures et les différents acteurs du milieu.

Nous déplorons cela dit le fait que certains établissements universitaires aient supprimé le poste d'intervenante spécialisée qui travaille auprès des victimes d'agression sexuelle. Pourtant, l'actualité illustre la nécessité de tels postes. Selon nous, cela démontre l'incompréhension de la problématique et de son ampleur chez plusieurs directions d'établissements postsecondaires. À cet égard, il importe que les mesures de formation et de sensibilisation visent aussi les dirigeants et administrateurs des établissements.

Aussi, l'appui du gouvernement doit se traduire notamment par l'ajout de ressources financières pour la création de postes d'intervenantes spécialisées dans tous les établissements postsecondaires.

Thème II Sécurité des personnes

Question II-A

Quelles seraient les mesures les plus efficaces pour assurer la sécurité des personnes, notamment par rapport à l'environnement physique, lors d'activités sociales et dans le cadre des études?

La sécurité des femmes et des étudiantes sur les campus est LA priorité. Celle-ci doit être prise en compte dans la politique de l'établissement. Notons que nous avons reçu bon nombre de témoignages indiquant que la sécurité à l'intérieur et autour des résidences étudiantes se doit d'être nettement améliorée (ex. : éclairage extérieur, portes magnétiques et présence accrue de gardiens ou gardiennes de sécurité).

Mais la sécurité des lieux ne peut être la panacée. Dans bien des cas, en effet, l'agression est le fait d'un proche de la victime. Comme le note le professeur Simon Lapierre :

« Il ne faut pas oublier que, dans la grande majorité des cas, la violence sexuelle est perpétrée par un homme connu de la victime, quelqu'un à qui elle fait confiance. Il s'agit souvent d'un partenaire intime, d'un ami ou d'un membre de la famille. Dans ces circonstances, les mesures de sécurité additionnelles, comme celles mises en place aux portes des résidences, s'avèrent bien peu efficaces pour prévenir la violence sexuelle⁴. »

Il faut donc plus que sécuriser les lieux. Un travail d'éducation s'impose aussi, notamment auprès des étudiants, sur la notion de consentement⁵.

À cela devraient s'ajouter des sessions de formation obligatoire (sur le harcèlement et les violences à caractère sexuel ainsi que le sexisme systémiques) pour les différents intervenants à la sécurité, en collaboration avec les syndicats concernés. Cela permettrait d'optimiser le travail des intervenants de première ligne et de mieux les outiller.

Le gouvernement devrait aussi mettre à la disposition des établissements un guide d'intervention en vue d'aider les différentes intervenantes à déceler et à analyser correctement les situations potentielles de violence et de harcèlement. Distribué à l'ensemble de la communauté, ce guide pourrait encourager toutes et tous à intervenir lors

⁴ Simon LAPIERRE, professeur agrégé à l'École de service social et membre du Collectif de recherche FemAnVi dans *Le Devoir*, Libre opinion, Violence sexuelle dans les universités : pour une stratégie globale, 20 octobre 2016, [www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/482578/violence-sexuelle-dans-les-universites-pour-une-strategie-globale].

⁵ « (...) l'éducation sur le consentement est nécessaire afin de favoriser un environnement dans lequel les femmes ne craignent pas de signaler un incident d'agression sexuelle » *La violence sexuelle sur les campus*, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, Info-fiche | décembre 2015, Voir aussi : *Des formations obligatoires pour prévenir les agressions sexuelles à l'Université Bishop's*, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/801483/bishop-s-universite-campagne-agression-sexuelle-obligatoire-etudiants-premiere-quebec].

de situations inacceptables. Un tel outil participerait à faire évoluer les mentalités et à responsabiliser toute la communauté.

En outre, une ligne téléphonique confidentielle d'urgence doit aussi être disponible sur tous les campus afin d'assurer une réponse rapide et adéquate aux demandes d'aide ou d'information.

En plus des mesures de sensibilisation et de formation déjà décrites, un plan d'intervention devrait aussi être élaboré, plus spécifiquement pour les événements reconnus comme souvent sources de comportements sexistes voire d'agressions (initiations, fêtes sportives, etc.).

Question II-B

Quelles seraient les conditions de succès de l'implantation de ces pratiques (comment les implanter et qui devrait le faire)?

Selon ce que nous mentionnions à la question I-B, une politique-cadre gouvernementale s'impose. Elle contraindrait chaque établissement d'enseignement à l'adoption d'une politique en matière de violences sexuelles et son contenu serait précisé dans la politique-cadre : mesures de prévention, de sensibilisation et de formation; nécessité de prévoir un mécanisme de plaintes et un processus d'enquête; mesures favorisant la dénonciation; mesures de soutien pour les victimes, etc. La politique de chaque établissement devrait être développée en collaboration avec tous les intervenants du milieu (administration, syndicats, corps professoral et associations étudiantes).

La clé du succès de la politique demeure la formation des personnes ressources (et des différents personnels des institutions) pour faciliter l'accompagnement rapide des victimes d'agressions à caractère sexuel. Il est nécessaire que des mesures de soutien immédiat (accueil) de même qu'un soutien psychologique et médical soient accessibles aux étudiantes et aux étudiants qui ont été victimes ou témoins.

Il serait d'ailleurs essentiel d'établir des protocoles de formation avec les groupes de femmes œuvrant auprès des victimes d'agression sexuelle. Des échanges entre les praticiennes du milieu communautaire et celles et ceux des institutions d'enseignement seraient bénéfiques et amélioreraient sans doute les pratiques et les services offerts aux victimes d'agression sexuelle.

Le dépistage est essentiel même s'il s'agit d'un processus fort complexe, car « il vise à reconnaître les indices et les symptômes probables d'une agression et à créer un contexte propice à son dévoilement⁶. » L'existence de bureaux où les victimes et les témoins peuvent être accueillis en tout temps doit faire l'objet d'une large et constante publicité, et ce, par tous les moyens disponibles, notamment par l'intermédiaire du système Omnivox, des associations étudiantes, des radios étudiantes, des départements, des services aux étudiants et du Service des communications. En outre, il convient de créer un climat favorisant la dénonciation et garantissant que la parole des femmes est prise au sérieux.

⁶ Gouvernement du Québec, *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, 2014, p. 50.

Question II-C

Quels sont les moyens que vous estimez nécessaires pour que les établissements d'enseignement supérieur du Québec deviennent des chefs de file en matière de sécurité des personnes?

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures et les besoins potentiels d'amélioration, des statistiques et des données devraient être colligées par le ministère de l'Enseignement supérieur sur les incidents à caractère sexuel qui se produisent dans les établissements et sur le nombre de plaintes enregistrées. Ces données pourraient servir à optimiser les interventions, notamment servir à mener des campagnes plus ciblées dans certains départements ou facultés.

Voir aussi les remarques et suggestions présentées aux questions I et III.

Thème III Gestion des plaintes

Question III-A

En matière de gestion des plaintes ayant pour objet des violences à caractère sexuel, quelles seraient les mesures les plus efficaces, orientées vers les personnes, qu'il faudrait mettre en place dans les établissements?

La mise en place d'un processus d'accueil et d'aide est une étape cruciale. La victime doit être dirigée vers une intervenante spécialisée pour les cas d'agression sexuelle qui saura rapidement la diriger vers les ressources d'appui psychosocial et de santé ainsi que vers les CALACS et services policiers, si nécessaire. Cette personne ressource devra, en toute confidentialité, répondre aux questions et aux interrogations de la victime tout en lui expliquant le processus de plaintes à l'interne et à l'externe. C'est donc dire qu'afin de paver la voie à la prise en charge et à l'intervention adéquate auprès des victimes d'agressions à caractère sexuel, le gouvernement doit financer l'ajout de ressources d'appui psychosocial et de santé dans tous les campus postsecondaires.

Par ailleurs, des activités de formation et d'encadrement devraient être organisées, avec l'aide et l'expertise des groupes communautaires et de femmes (CALACS, Femmes autochtones du Québec, etc.), pour mettre en place l'accueil et le processus de plaintes. Les échanges entre les praticiennes du milieu communautaire et celles des milieux d'éducation seraient en effet bénéfiques. La participation active des associations étudiantes et des syndicats est elle aussi essentielle au succès de l'opération.

Question III-B

Quelles seraient les conditions de succès de l'implantation de ces pratiques (comment les implanter et qui devrait le faire)?

Tout processus d'aide et de plaintes se doit d'être accessible, compréhensible et largement publicisé. La confidentialité des plaintes doit être assurée. Un encadrement précis pour l'accueil et le cheminement des plaintes pour agressions sexuelles doit être établi.

Des sessions de formation destinées au personnel et à la population étudiante, et élaborées conjointement avec les syndicats et les associations étudiantes, seront nécessaires à l'implantation de ces pratiques. Il est indispensable que toute politique et tout processus d'aide et de plaintes soient non seulement connus, mais clairement compris et adoptés par toutes et tous.

Question III-C

Quels sont les moyens que vous estimez nécessaires pour que les établissements d'enseignement supérieur du Québec deviennent des exemples en matière de gestion de ces plaintes?

Nous réitérons qu'une politique-cadre gouvernementale est nécessaire. Il est par ailleurs indispensable que le gouvernement alloue les fonds nécessaires à cette entreprise.

Conclusion

Depuis de nombreuses années, la CSN fait la promotion, dans différents milieux, de politiques de prévention de la violence et du harcèlement au travail. Basées sur la sensibilisation, l'information et la formation elles visent à prévenir les situations de violence et de harcèlement. Des comités paritaires sont mis en place pour faire la promotion de ces politiques, s'assurer du bon fonctionnement des mécanismes de soutien et suivre de près leur application. Cela inclut la désignation de personnes ressources pour accompagner la plaignante et faire des recommandations. Toute politique spécifique pour contrer les violences à caractère sexuel devrait s'inspirer de ce type de politique.

La CSN et ses fédérations œuvrant dans les établissements d'enseignement postsecondaire poursuivront leur engagement contre toutes les formes de violence incluant prioritairement les agressions à caractère sexuel dont sont particulièrement victimes les femmes et les filles. Mais, de son côté, le gouvernement doit faire preuve de « leadership » et prendre tous les moyens afin que ces milieux d'études et de travail soient exempts de sexisme, de harcèlement sexuel et de toutes formes de violence sexuelle.

Le respect de l'intégrité des personnes, l'égalité entre les femmes et les hommes et la responsabilisation collective au regard du phénomène des agressions sexuelles sont des valeurs fondamentales de notre société. Partout au Québec, y compris sur les campus universitaires et dans les cégeps, faire reculer les rapports d'inégalité entre les femmes et les hommes contribue à contrer ce fléau de violences à caractère sexuel contre les femmes et les filles.

En terminant, notons que le rapport de l'étude « Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) » permettra d'enrichir les réflexions en établissant un portrait aussi bien quantitatif que qualitatif de la violence sexuelle en milieu universitaire⁷.

Nous pourrions donc collectivement en profiter pour peaufiner nos recommandations lors des journées de réflexion annoncées par la ministre.

⁷ Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU). Les étudiantes et étudiants et les différents personnels dans six universités ont été sondés de janvier à mai 2015 afin d'établir un portrait des violences sexuelles se déroulant en contexte universitaire au Québec.